

DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION DU PADOE II

MANUEL DE PROCEDURES

Démarche, méthode, outils

Juillet 2013

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
2.	LE DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION DU PADOE 2	4
3.	QUESTIONS EVALUATIVES	6
4.	COLLECTES DES DONNEES	9
5.	TRAITEMENT DES DONNEES.....	14
6.	PRODUCTION DES ANALYSES	16
7.	ARCHITECTURE DU DISPOSITIF : ROLES ET RESPONSABILITES	17
8.	CONDITIONS DE REUSSITE	21
9.	ANNEXES	22

1. Introduction

Parmi l'ensemble de ses interventions en Afrique de l'Ouest, Aide et Action a mis en œuvre de **2005 à 2007** une convention de programme avec l'appui du MAEE. Ce programme visait à **améliorer l'offre éducative par le renforcement des capacités des structures de gestion et de pilotage du système éducatif et par le développement des formes alternatives d'éducation dans sept pays** (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo). Il a permis entre autres :

- De contribuer à l'émergence et au renforcement d'une mobilisation sociale autour de l'éducation,
- De favoriser l'évolution des perceptions de l'éducation et de la place de la communauté dans sa gestion,
- D'améliorer les taux de scolarisation, le maintien des filles à l'école,
- D'accroître la demande d'un enseignement de qualité.

Une **seconde convention de programme de deux ans** visant le **renforcement et la pérennisation des acquis de la première phase** a été convenu avec l'AFD ; la stratégie choisie s'appuie sur l'accompagnement de la diffusion et la mise à échelle des expériences réussies, la contribution à la modélisation des alternatives éducatives éprouvées, dans l'optique d'une meilleure intégration aux politiques nationales et aux programmes de réforme.

Par des activités de formation, d'animation de réseaux, d'élaboration de méthodes et outils, d'appui à la planification, de plaidoyer...le projet vis à :

- **Améliorer la gouvernance locale de l'éducation de qualité pour tous** dans 100 collectivités locales en Afrique de l'Ouest,
- **Améliorer les capacités de gestion et de pilotage du système éducatif** au niveau local,
- Favoriser **l'intégration des innovations pédagogiques et structurelles** dans le système éducatif,
- Favoriser les **échanges et la capitalisation** des actions transnationales a démarré fin 2010.

Les **cibles** du programme sont :

- Les élus locaux des 100 collectivités locales concernées,
- Les responsables des services déconcentrés de l'éducation (37 circonscriptions),
- Les enseignants (2400),
- Les élèves (130 000) et les jeunes apprenants (950),
- Les membres des communautés éducatives (434 écoles),
- Les responsables nationaux de l'éducation dans les 7 pays.

Les collectivités locales et les communautés assurent la maîtrise d'ouvrage des projets éducatifs et s'appuient pour leur mise en œuvre sur des structures locales (comités communaux de l'éducation, structures de gestion participative de l'école...). Les acteurs locaux sont appuyés par l'Etat et ses services déconcentrés qui participent à la dynamique ;

ils sont aussi accompagnés dans leur démarche par des ONG et associations auxquelles Aide et Action confie cette responsabilité.

Pour suivre la mise en œuvre du programme, **Aide et Action s'appuie sur une équipe technique** constituée au niveau régional, d'un coordonnateur de programme et de son équipe de soutien, et au niveau des pays, d'un coordinateur pays et d'une assistante comptable.

Pour coordonner le programme des **cadres de concertation** sont mis en place : cadre de concertation permanent entre les directions d'Aide et Action et l'AFD ; Comité Régional d'Orientation Stratégique, Comité de Concertation et de Suivi (pays) ; structures locales de suivi.

Compte tenu de la complexité d'un programme transnational multi-acteurs, et du besoin de renforcement des compétences internes, **Aide et Action a souhaité améliorer son dispositif de suivi évaluation du PADOE 2, dont le manuel ci-après décrit les procédures et les outils.**

2. Le dispositif de Suivi Evaluation du PADOE 2

a) Enjeux

Le dispositif de suivi-évaluation du Programme ADOE II répond à 4 enjeux pour Aide et Action Afrique de l'Ouest :

- Disposer d'un instrument **d'aide à la décision et de pilotage** du programme qui permette de suivre et mesurer les résultats obtenus mais aussi les impacts de l'intervention ;
- **Renforcer les compétences internes en suivi-évaluation ;**
- Contribuer à la **configuration du dispositif et des outils de suivi – évaluation de l'intervention d'Aide et Action** à l'échelle de la région Afrique de l'Ouest ;

b) Objet

Le principal **objet du suivi-évaluation** du Programme ADOE II est :

- La **mesure du renforcement des capacités de pilotage et de gestion décentralisée de l'éducation ;**
- La **mesure et l'identification de l'institutionnalisation des innovations** (intégration des innovations pédagogiques et structurelles dans les systèmes éducatifs nationaux).

c) Articulation suivi et évaluation

Il est prévu **une évaluation externe finale** du programme dont les 2 principaux objets pourraient porter sur :

- La viabilité et l'évolution des systèmes de pilotage, de mise en œuvre et de gestion...et leur intégration dans les politiques et programmes nationaux

- L'amélioration des rendements scolaires, des indicateurs classiques, et de la prise en compte des modèles alternatifs localement et nationalement

L'évaluation est pensée en articulation avec le suivi, de manière à approfondir les principaux impacts attendus du programme.

d) Rythme et étapes

Le PADOE 2 étant rythmé par des séquences de pilotage annuel qui peuvent différer selon les pays, le dispositif de suivi évaluation doit être articulé avec la programmation des comités de pilotages nationaux (CCN). Il est donc important que les dates des comités nationaux soient prévues en début d'année de manière à y lier les étapes du suivi – évaluation.

Les étapes s'étaleront sur une période de 3 mois :

1. Préparation des équipes et collectes sur le terrain : **mois M - 3**
2. Traitement des données collectées : **mois M - 2**
3. Atelier d'approfondissement et d'analyses des constats : **mois M - 1**
4. Comité de pilotage du programme (CCN) : **mois M**

3. Questions évaluatives

Le dispositif de suivi évaluation du Programme s'appuie sur sept (7) questions évaluatives déclinées en hypothèses :

QUESTIONS EVALUATIVES	HYPOTHESES
<p>Question 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités locales assurent-elles la maîtrise d'ouvrage de l'éducation ? 	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités locales assurent la maîtrise d'ouvrage de l'éducation, si : <ul style="list-style-type: none"> - Elles planifient l'éducation - Elles mobilisent des ressources pour le secteur de l'éducation - Elles pilotent l'éducation sur leur territoire
<p>Question 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dynamiques locales de concertation et partenariat permettent-elles de répondre aux demandes d'éducation/aux priorités éducatives locales ? 	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dynamiques locales de concertation et de partenariat permettent de répondre aux priorités / demandes / besoins locaux en matière d'éducation, si <ul style="list-style-type: none"> - Des structures de concertation et de partenariats existent au niveau local - Ces structures fonctionnent et répondent aux objectifs qui leurs sont assignés
<p>Question 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les processus d'enseignement / apprentissage sont-ils gérés de façon participative ? 	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les écoles et circonscriptions scolaires assurent une gestion participative des enseignements et apprentissages si : <ul style="list-style-type: none"> - La composition du comité de gestion / bureau APE est conforme aux textes nationaux - Le comité de gestion / bureau APE se réunit régulièrement sur des questions de gestion de l'éducation - Les parents d'élèves participent à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans ou projets d'école - Les parents d'élèves organisés participent au suivi des enfants (suivi de la fréquentation, cours de renforcement...) - Des outils d'apprentissage auxiliaires sont utilisés dans les enseignements - Les activités de l'école sont structurées dans un projet ou plan d'action -

<p>Question 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les outils de planification et de gestion scolaire sont-ils orientés vers l'amélioration de la qualité ?</i> 	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les outils de planification et de gestion scolaire (projets d'école, plan d'action, structure participative d'élèves...) sont orientés vers l'amélioration de la qualité si :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le projet d'école / plan d'action de l'école s'appuie sur des objectifs d'amélioration des enseignements / apprentissages</i> - <i>Les élèves et les enseignants organisent des activités d'animation de la vie scolaire (activités pédagogiques hors classe)</i>
<p>Question 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les dispositifs d'évaluation des apprentissages en place participent-ils au pilotage des écoles et circonscriptions ?</i> 	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les dispositifs d'évaluation des apprentissages contribuent au pilotage participatif des écoles et circonscriptions si :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Des évaluations standardisées sont conduites régulièrement</i> - <i>Les résultats des évaluations sont analysés avec les parents d'élèves et acteurs de la communauté éducative (dont la société civile) :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le comité de gestion de l'école se réunit au moins deux fois par an avec l'équipe pédagogique sur l'amélioration des résultats scolaires</i> ○ <i>Les circonscriptions scolaires organisent, au moins une fois par an, des rencontres avec les acteurs sociaux sur l'amélioration des résultats scolaires</i> - <i>Des actions de remédiation pédagogique sont mises en œuvre dans l'école / circonscription scolaire</i> - <i>Des actions d'amélioration de la gestion des écoles / circonscription sont mises en œuvre dans les écoles et les circonscriptions</i> - <i>Les corps de contrôle et d'encadrement assurent un suivi – encadrement rapproché et régulier des enseignants</i>
<p>Question 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le programme contribue-t-il à l'amélioration des conditions d'intégration des modèles alternatifs dans les politiques nationales d'éducation ?</i> 	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les conditions d'intégration des modèles alternatifs sont améliorées si :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les modalités d'intégration des modèles alternatifs dans le système éducatif sont définies</i> - <i>Les services centraux du ministère de l'éducation disposent d'une stratégie d'extension (plan de mise en œuvre et financement) des modèles alternatifs expérimentés</i> - <i>Les structures alternatives d'éducation sont prises en compte dans les planifications des services centraux et déconcentrés de l'éducation et les plans locaux de développement de</i>

	<p><i>l'éducation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les modèles alternatifs participent à la prise en charge de l'éducation des enfants exclus du système formel</i> -
<p>Question 7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les conditions d'intégration des innovations pédagogiques expérimentées aux curricula sont-elles améliorées ?</i> 	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les conditions d'intégration des innovations pédagogiques sont améliorées si :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les innovations pédagogiques expérimentées sont formalisées dans des supports écrits et/ou audiovisuels</i> - <i>Un cadre réglementaire définit les modalités de mise en œuvre des innovations pédagogiques expérimentées dans le système éducatif</i> - <i>Les contenus et méthodes pédagogiques expérimentées sont mis en œuvre par les enseignants dans les écoles ciblées.</i> - <i>Des pratiques et contenus pédagogiques nouveaux sont mises en œuvre dans le cadre des projets d'école.</i> - <i>Les programmes nationaux ont intégré une ou plusieurs innovations pédagogiques expérimentées par le programme</i>

4. Collectes des données

a) Les acteurs ciblés

Les hypothèses de réponse aux questions évaluatives retenues Doivent être vérifiées auprès des quatre (04) acteurs principaux qui constituent la cible de la collecte périodique d'informations :

- Les élus des Collectivités Locales ;
- Les responsables des structures de gestion des écoles (comités de gestion scolaire ou organisation équivalente) ;
- Les directeurs d'école ;
- Les inspecteurs de l'éducation.

Pour chaque type d'acteur, une grille de collecte spécifique est conçue. Les grilles sont structurées en groupes de questions destinées à vérifier chacune des hypothèses qui concernent le type d'acteur ciblé.

En reposant certaines questions aux différents acteurs, sous un angle ou un point de vue différents, les grilles doivent permettre d'avoir la perception et la position de chaque acteur, mais aussi de croiser / trianguler les informations.

b) L'administration des grilles de collecte

L'administration des grilles se fait sous forme d'entretiens physiques, permettant de préciser ou d'approfondir au besoin les questions.

Chaque grille comprend une partie présentation qui permet d'identifier le site (date, pays, collectivité locale / localité, école, personne rencontrée, administrateur de la fiche). Le nom de la ou des personne(s) interviewée(s) n'est pas obligatoire (dans certaines situations relever le nom peut être source de blocage ou de réticences, le statut suffit dans ce cas).

Les grilles destinées aux **directeurs d'école** et aux **inspecteurs** sont administrées sous forme d'**interviews individuelles**.

Pour les **collectivités locales** et les **structures de gestion des écoles**, les entretiens en **focus group** sont privilégiés dans la mesure du possible. Ces entretiens peuvent être **enrichis par une interview individuelle du principal responsable** de la structure concernée. .

La collecte des données est une occasion pour les équipes d'échanger avec les acteurs et au besoin repréciser certaines questions. L'administration des grilles ne doit donc pas être réalisée de façon mécanique sous forme de questions – réponses, mais plutôt être considéré comme un véritable temps d'échanges.

Les guides d'entretien pour collecter les données (fiches) sont **présentés en annexe 1**.

c) Précisions sur les données à collecter et points de vigilance

➤ Fiche n° 1 - Collectivités locales

Quelles informations sont recherchées ?

Hypothèse 1.1 ; questions 1 à 5

Il s'agit d'une part d'identifier les compétences techniques dont dispose la collectivité locale sur les questions d'éducation, les ressources affectées par la Collectivité locale à l'éducation, les mécanismes d'information utilisés par la commune pour faire connaître son action en matière d'éducation, l'utilisation d'outils de planification de l'éducation ainsi que le type de questions d'éducation traitées par la collectivité locale.

- Pour le montant des ressources affectées à l'éducation (question n° 2) : il s'agit de ressources effectivement dépensées.
 - A défaut d'avoir le pourcentage directement l'administrateur de la fiche prendra le montant des ressources dépensées pour l'éducation et celui du budget global de la commune pour l'année considérée.
 - Les ressources additionnelles concernent celles mobilisées par les partenaires comme les bailleurs de fonds, ONG, les associations ou la coopération décentralisée.
 - Les autres contributions de la Collectivité pour le développement de l'éducation
 - Les informations peuvent être confirmées par des documents portant sur le rapport financier de la collectivité s'il est disponible
- Outils de planification (question n°4) : les notions de plan communal ou plan de développement communal sont des termes génériques. D'autres appellations peuvent exister (plan stratégique pour le Bénin...). Est donc à prendre en compte toute planification formalisée.
- Délibérations du conseil (question n°5) :
 - Le terme investissements comprend les constructions et la dotation en matériel didactique
 - L'appui au fonctionnement intègre la mise à disposition de ressources humaines et la dotation en fournitures scolaires
 - L'appui aux alternatives éducatives prend en compte les écoles communautaires ou EDIL non intégrées au système formel (les écoles communautaires du Mali ne sont donc pas concernées), les écoles de la seconde chance, les «daaras» ou medersa/madrassa, l'alphabétisation et les centres d'apprentissage ou de formation professionnelle non étatiques

Hypothèse 1.2 ; questions 6 et 7

- Structures locales de concertation / partenariat :
 - Il s'agit de cadres regroupant différents partenaires de la communauté éducative mobilisés pour la coordination des interventions et l'amélioration de l'éducation
 - Pour la régularité de la concertation, on considérera que irrégulier signifie 0 à 50% de réunions tenues, assez régulier 50 à 75% et dynamique 75 à 100%
 - Il sera peut-être nécessaire de rencontrer un membre du cadre de concertation pour *identifier avec précision les thèmes qui ont fait l'objet de discussions.*

Hypothèse 3.1 ; questions 8 et 9

- L'estimation du nombre total d'enfants inscrits dans les structures alternatives pourrait être complétée avec les inspections au cas où les collectivités locales ne seraient pas en mesure de fournir l'information.

Comment collecter l'information ?

Les interviews des Collectivités locales se font dans la mesure du possible par focus group. L'interview du Maire ou de la personne chargée des questions d'éducation peut s'avérer utile pour compléter ou enrichir le focus group, voire nécessaire s'il est difficile d'organiser un focus.

➤ **FICHE N° 2a - Structure de gestion de l'école**

Quelles informations sont recherchées ?

Hypothèse 2.1 ; questions 1 à 8

- Le terme comité de gestion scolaire est une notion générique qui concerne la structure organisée représentant la communauté et les partenaires de l'éducation au sein de l'école.
- Pour la fréquence de participation aux réunions (question n°2), on considère que irrégulier signifie 0 à 50% de réunions tenues, assez régulier 50 à 75% et dynamique 75 à 100%
- Concernant la mise en œuvre du plan d'action (question n°5), la question fait référence aux activités effectivement réalisées en 2011 et 2012
- On entendra par suivi de la fréquentation scolaire, toute forme d'organisation mise en place pour suivre et réduire les absences et abandons des élèves.
- Les cours de soutien aux élèves sont des cours de renforcement ou de rattrapage organisés en dehors des heures de classe pour améliorer le niveau des élèves.

Comment collecter l'information ?

Les interviews des comités se font dans la mesure du possible sous forme de focus group.

➤ **FICHE N° 2b - Directeur d'école**

Quelles informations sont recherchées ?

Hypothèse 2.1 ; questions 1 à 4

- *Idem Fiche N° 2A*

Hypothèse 2.2 ; questions 5 à 7

- *Principales activités (question n°5) : les rubriques d'activités ne sont ni exhaustives, ni fermées. Elles reprennent les activités appuyées par le Programme ADOE 2. Les tableaux restent donc ouverts à toute activité menée dans le cadre des projets d'écoles ou plans d'action dans les 3 grands domaines listés.*
- *Structures participatives des élèves (question n°6) désigne toute organisation d'élèves mise en place pour mener des activités dites hors classe : troupe de théâtre scolaire,*

comité de santé scolaire, gouvernement scolaire ou parlement de l'école, coopérative scolaire....

- *L'animation de la vie scolaire concerne les activités hors classe à caractère pédagogique pratique ou ludique conduites par les structures participatives ou par les enseignants.*

Hypothèse 2.3 ; questions 8 à 12

- Les évaluations standardisées (question n°8) désignent les évaluations périodiques officielles des élèves conduites sur la base d'épreuves uniques par niveau. Le dispositif peut exister à l'échelle d'une école, d'une circonscription ou du pays. Il s'agit d'identifier les écoles qui ont évolué vers un système d'évaluation des apprentissages plus participatif et plus proche d'une gestion par les résultats, et celles qui sont restées dans un système plus classique.
- Dans les pays où le système d'évaluation standardisée est officialisé, l'interviewer cherchera à vérifier l'effectivité de la pratique dans ses différentes étapes.

Comment collecter l'information ?

- Interviews individuelles

➤ **FICHE N° 2c – Circonscription Scolaire**

Quelles informations sont recherchées ?

Hypothèse 2.1 ; questions 1 à 3 :

- Un comité de gestion est considéré comme fonctionnel (question n° 2) si :
 - Les différentes catégories d'acteurs de la communauté éducative y sont représentées
 - La tenue des réunions est au moins assez régulière
- Cadre de concertation (question n° 3 a) : l'échelle administrative peut être la région, le département, la commune ou la circonscription scolaire si celle-ci n'épouse pas le découpage département / commune.
- Observatoire de l'éducation (question n° 3 b) : idem question n° 3 a.

Hypothèse 2.2 ; questions 4 à 9 :

- Projet de circonscription : il s'agit d'un projet ou d'un plan de développement de l'éducation à l'échelle de la circonscription formalisé avec des objectifs et résultats à atteindre, des actions et un budget.
- Principales activités du projet de circonscription ou plan d'action (question n°4) : les rubriques d'activités ne sont ni exhaustives, ni fermées. Elles reprennent les activités appuyées par le Programme ADOE 2. Les tableaux restent donc ouverts à toute activité menée dans le cadre des projets d'écoles ou plans d'action dans les 3 grands domaines listés.
- Structures participatives des élèves (question n°6) désigne toute organisation d'élèves mise en place pour mener des activités dites hors classe : troupe de théâtre scolaire, comité de santé scolaire, gouvernement scolaire ou parlement de l'école, coopérative scolaire....

- Les activités pédagogiques de vie scolaire concernent les activités hors classe à caractère pédagogique pratique ou ludique conduites par les structures participatives ou par les enseignants.

Hypothèse 2.3 ; questions 10 à 12

- Les évaluations standardisées (question n°10) désignent les évaluations périodiques officielles des élèves conduites sur la base d'épreuves uniques par niveau. Le dispositif peut exister à l'échelle d'une école, d'une circonscription ou du pays. Il s'agit d'identifier les écoles qui ont évolué vers un système d'évaluation des apprentissages plus participatif et plus proche d'une gestion par les résultats, et celles qui sont restées dans un système plus classique.
- Dans les pays où le système d'évaluation standardisée est officialisé, l'interviewer cherchera à vérifier l'effectivité de la pratique dans ses différentes étapes.

Hypothèse 3.1 ; questions 13 à 18 :

- Nature du suivi / appui assuré par la circonscription (questions n° 13 et 14) : le suivi / appui peut se traduire par le suivi / encadrement pédagogique ou la formation des enseignants, la prise en compte dans les dotations de matériel, l'intégration aux statistiques officielles.....
- Méthodes, pratiques et contenus pédagogiques expérimentés (questions n° 17 et 18) : il s'agit de ceux mis en œuvre grâce au soutien du programme.

Comment collecter l'information ?

- Interviews individuelles

d) Contextes Particuliers

Une des difficultés à surmonter est la contrainte d'utilisation d'une grille unique par acteur pour les 7 pays. Certains types d'activités n'étant pas conduits dans tous les pays, les administrateurs des fiches doivent avoir une connaissance assez précise des activités prévues et mises en œuvre par le programme dans le pays.

D'autre part, des questions spécifiques non prises en compte dans les grilles peuvent s'avérer utiles aux équipes pays pour le suivi du programme. Cette collecte des données peut être une opportunité pour recueillir ces informations. Il appartiendra donc à chaque équipe pays d'identifier ces questions et de les prendre en charge pendant les interviews.

e) Grilles de dépouillement

Trois grilles de dépouillement des entretiens permettent un premier traitement des données collectées (cf. annexe 2) :

- Grille circonscription scolaire
- Grille école
- Grille Commune

Elles permettent un premier traitement quantitatif des données croisées pour chaque école, circonscription scolaire, et commune. Elles permettent aussi de conserver les principaux

éléments qualitatifs pour chaque indicateur de manière à pouvoir les reprendre dans la phase d'analyse des constats qui seront posés.

5. Traitement des données

Remarque préalable : le traitement et l'analyse des données exigent une bonne connaissance du logiciel Excel et une collaboration entre les collecteurs de l'information et la personne chargée du traitement des données. Les équipes d'Aide et Action International doivent impérativement s'impliquer dans ce processus de traitement et d'analyse, après avoir à minima supervisé la collecte des données.

Il s'agit d'un tableur Excel simple mais qui nécessite une maîtrise minimum du logiciel pour son utilisation.

Il est composé de deux fichiers (cf. annexe 3 ou lien direct)

- 1 fichier concernant les [Collectivités Territoriales](#)
- 1 fichier concernant les [Ecoles et Circonscriptions dans les communes](#)

La première feuille de chaque fichier (feuille de synthèse) est protégée en écriture pour éviter de modifier les formules. Elle permet de calculer automatiquement des pourcentages.

L'information du tableau est simple ; il suffit :

- D'inscrire 1 dans la case correspondante lorsque la réponse est OUI
- D'inscrire 0 dans la case correspondante lorsque la réponse est NON

Il n'y a pas de possibilité de réponse intermédiaire (ne sais pas, ou peut être). Il est donc nécessaire de pousser les entretiens et de croiser les informations obtenues des personnes que vous interviewerez avec les données issues des ressources documentaires que vous collecterez.

Il est possible que, dans certains pays, certains indicateurs soient difficiles à collecter. Dans ce cas, il faudra mettre de côté leur traitement statistique à la fin de la phase de collecte, mais il faudra les garder comme éléments qualitatifs dans l'analyse.

Ex : au Burkina, 6 écoles sont concernées par le PADOE 2 dans chaque commune d'intervention.

Les entretiens réalisés avec les différents acteurs (directeur, comité de gestion...) et le croisement avec les ressources documentaires collectées permettent de conclure à l'existence d'un projet d'école ou d'un plan d'action formalisé (indicateur 4.1) dans l'école 1 de la première commune.

Il suffit simplement d'inscrire un 1 dans la colonne prévue à cet effet

S'il n'en existe pas, il suffit d'inscrire un 0 dans la colonne prévue à cet effet

	E c o l e	E c o l e	E c o l e	E c o l e	E c o l e	E c o l e	T O T A L	% E		C i r c	C i r c	C i r c	T O T A L	% C
	1	2	3	4	5	6	E			1	2	3	C	
Nom de l'école (de la circonscription)														
Hyp 2.1 Gestion participative des enseignements														
1. Existence d'un comité de Gestion scolaire ou équivalent	1						1	17%						

Chaque feuille permet un calcul automatique de pourcentage pour chaque indicateur et par Collectivité Territoriale. Vous ne devez pas agir sur les cases de calcul automatique qui sont indiquées en bleu dans les feuilles.

Pour correspondre à la réalité de chaque pays, l'outil doit être adapté en fonction :

- du nombre de Collectivités Territoriales concernées
- du nombre d'écoles concernées dans chaque Collectivité Territoriale
- du nombre de circonscription dans chaque Collectivité Territoriale

Pour adapter l'outil, il est nécessaire :

1. d'ajouter le nombre de Colonnes nécessaires dans chaque feuille (Collectivité Territoriale et Ecoles)
2. de modifier les cases C4 et C5 dans chaque feuille « Ecoles Commune » en fonction du nombre d'écoles et de circonscription touchées par le PADOE 2
3. de modifier les formules de calcul automatique en conséquence dans les différentes feuilles

Deux options se présentent :

- Soit les équipes pays disposent de personnes maîtrisant suffisamment bien Excel pour procéder aux aménagements (sans modifier les indicateurs ! bien entendu) nécessaires, et elles le font
- Soit les équipes pays considèrent qu'elle ne maîtrise pas suffisamment Excel, et alors le responsable du Suivi Evaluation du BRAO s'en occupe pour les équipes pays.

Les calculs automatiques des feuilles étant protégés, il faut désactiver la protection si besoin en utilisant le code : **padoe2**

Une fois l'outil de traitement des données quantitatives adapté à chaque pays, il est important de responsabiliser une seule personne de l'équipe pour entrer les données, afin d'éviter de multiplier les erreurs de manipulation.

En cas de difficultés, il est indispensable de se référer au responsable Suivi Evaluation du BRAO.

6. Production des analyses

L'expérience de la mise en place du dispositif de Suivi Evaluation du PADOE 2 a montré que cette séquence de production des analyses est probablement la plus sensible ; elle demande une attention et un appui particulier de la part du chargé de suivi évaluation au niveau régional.

Selon les pays et en fonction des niveaux de pilotage du programme existants, la démarche pourra se faire soit au niveau national uniquement, soit au niveau local d'abord (la plupart du temps communal) puis national ensuite.

Dans la logique d'une production annuelle, destinée à alimenter les CCS (Comité de Concertation et de Suivi) dans leur rôle de pilote du programme, il paraît adapté de consacrer un atelier de 2 à 3 jours par pays.

Plusieurs conditions préalables sont nécessaires pour passer des constats, aussi précis soient-ils, à une analyse utile pour le pilotage du programme ; La démarche doit aussi associer les principaux acteurs de l'éducation concernés par le Programme, de manière à croiser les regards qui seront posés sur les résultats et changements constatés.

- **Condition 1** : les équipes chargées de la collecte et du traitement des données doivent impérativement être associées à l'ensemble du processus d'analyse car elles possèdent une connaissance fine des acteurs et des contextes locaux.
- **Condition 2** : l'équipe nationale d'Aide et Action doit piloter l'ensemble du processus et se positionner en animation de la production des constats et des analyses.
- **Condition 3** : les éléments qualitatifs issus des entretiens doivent venir alimenter les constats issus des données quantitatives collectées. Les enquêteurs doivent donc avoir été suffisamment précis dans la collecte d'information et devront alimenter la production des constats durant le processus.
- **Condition 4** : les personnes au niveau des équipes nationales (coordonnateur PADOE ou coordonnateur pays selon les cas) devront être préparés (formé et/ou accompagné le cas échéant) pour pouvoir animer le processus d'analyse jusqu'au bout. Elles seront les garantes des résultats produits. En cas d'expérience ou de compétences insuffisantes pour jouer ce rôle, le BRAO devra disposer des ressources pour accompagner le processus in situ ou jouer ce rôle en substitution.

Cette étape de production des analyses étant sensible, le PADOE 2 (et PADOE 3 le cas échéant) devra prévoir les ressources nécessaires pour permettre un accompagnement par une personne du BRAO le cas échéant.

Les produits du processus prendront la forme de rapports écrits de 8 à 10 pages maximum par pays. Ceux – ci seront structurés en trois parties :

- Les principaux constats issus de la phase de collecte et de traitement des données ;

- Les analyses par grandes questions évaluatives
- Les conclusions pour l'action qui alimenteront la décision et le pilotage du programme

Les rapports pays seront agrégés au niveau régional. Il s'agira d'en faire une lecture transversale et d'en produire une analyse croisée pour alimenter les espaces de pilotage du programme. Au regard de la dimension et des contraintes de ressources du Programme ADOE 2 il paraît inutile et fastidieux de consolider les données quantitatives collectées dans chaque pays à un niveau régional. Il suffira simplement d'agréger les indicateurs de résultats régionaux au rapport régional.

7. Architecture du dispositif : rôles et responsabilités

Le dispositif de Suivi Evaluation du PADOE 2 se structure en une architecture à **4 niveaux** :

- un premier niveau constitué des **acteurs locaux bénéficiaires directs ou indirects** du programme et auxquels il est essentiellement demandé de contribuer à fournir des informations et données.
- Un second niveau qui, selon les pays, est occupé par **l'ONG d'appui** avec laquelle Aide et Action a contractualisé, ou par **le point focal communal**. Ce niveau est stratégique car il est le premier niveau de collecte des données ; il permet garantir des données fiables et vérifiées. Il permet de produire un premier traitement des données pour alimenter l'espace local, communal généralement (CCE), dans ses prises de décision et ses choix d'orientation.
- Un troisième niveau national, dont le rôle principale est de collecter et traiter les données nationales, de les consolider avec celles qui proviennent des communes, et de superviser et appuyer les acteurs de la chaîne. Ce rôle peut être tenu soit par la **coordonnateur ADOE** lorsqu'il se trouve dans le pays, soit par **le coordonnateur pays** si le coordonnateur ADOE n'y réside pas.
L'analyse des données collectées doit permettre d'alimenter le pilotage national du programme par le Comité de Concertation et de Suivi.
- Le quatrième et dernier niveau est régional. Il est mis en œuvre par **le responsable Etudes, Evaluation et Analyses prospectives**, qui a pour rôle de traiter et consolider régionalement les données qui lui proviennent des pays et de produire des analyses pour permettre le pilotage du programme par le Cadre de Concertation Permanent et alimenter le pilotage stratégique d'Aide et Action en Afrique de l'Ouest (CROS). Le coordonnateur du programme ADOE 2 pilote le travail d'analyse et veille à l'efficacité et l'efficience de l'ensemble du dispositif. Il garantit que les ressources nécessaires à sa mise en œuvre sont disponibles.

Les quatre niveaux sont articulés entre eux par des flux d'information et par des mécanismes d'appui et de supervision.

Le schéma p.12 fait apparaître 4 points importants de vigilance (triangle rouge) pour garantir l'opérationnalisation et la fiabilité du dispositif :



L'utilisation des outils communs de collecte et de traitement des données doivent être parfaitement maîtrisés par les personnes qui les utiliseront. Ils pourront éventuellement être ajustés pour chaque pays en fonction des particularités locales et nationales. L'utilisation des outils nécessite que l'équipe de pilotage du programme au niveau régional s'assure préalablement que les cadres d'Aide et Action responsable du PADOE 2 dans chaque pays sont suffisamment armés pour cela. Dans le cas contraire, un appui particulier (formation, mission d'appui par le BRAO...) devra être envisagé. Le cas échéant, C'est une condition nécessaire pour garantir que les données collectées seront univoques, traitées de la même manière, autorisant ainsi des comparaisons dans le temps (par pays, par commune), dans l'espace (entre territoire), et une consolidation à chaque niveau.

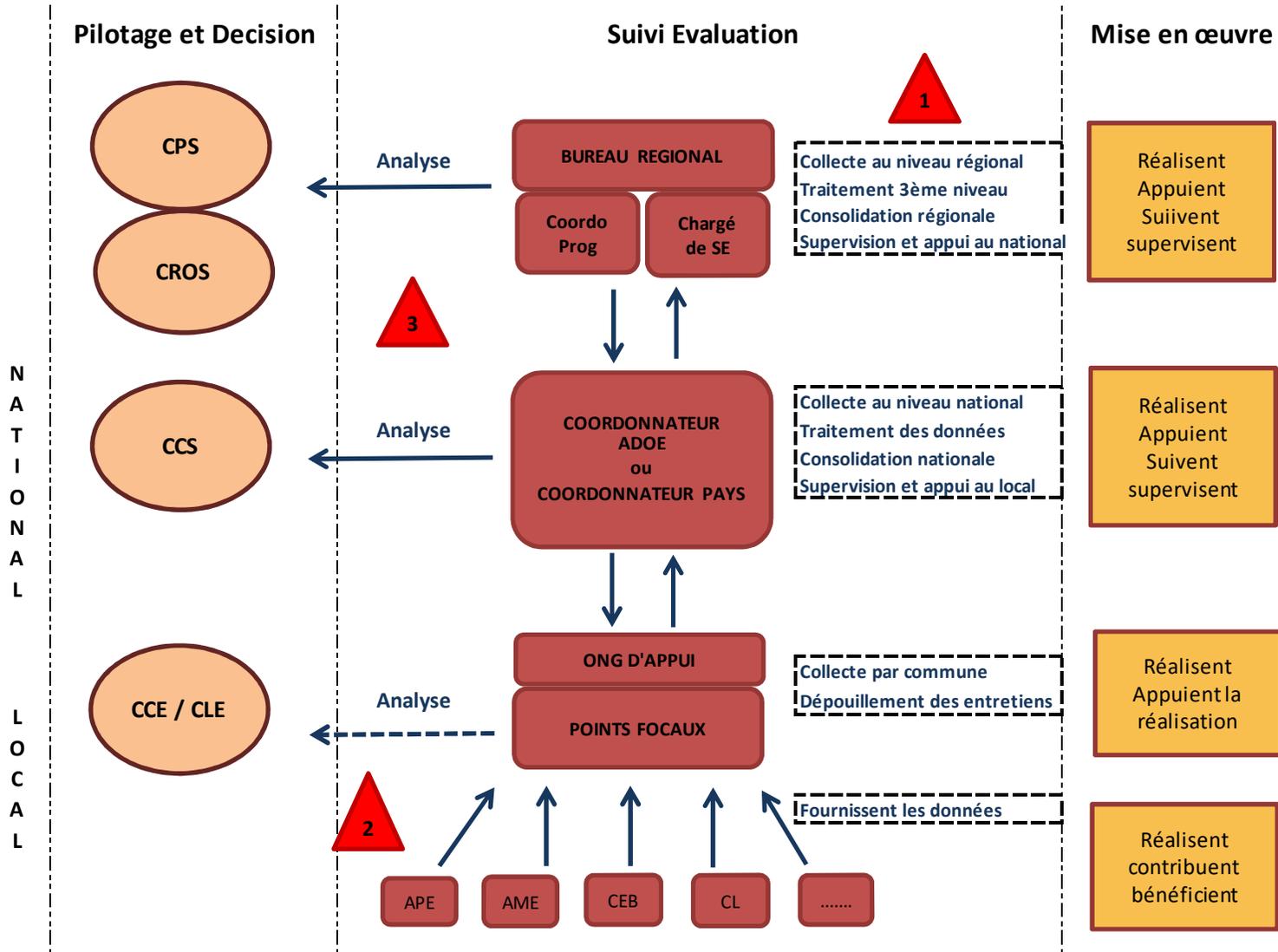


Garantir la fiabilité des données collectées par une fonction de supervision/appui formalisée quel que soit le niveau. Ce point de vigilance est lié au précédent et demande d'identifier un vis-à-vis pour chaque niveau, c'est-à-dire une personne garante de la qualité des données collectées et traitées, mais aussi en capacité de conseiller ou d'aider en cas de difficultés. Une vigilance toute particulière doit être portée sur la mise en place d'un mécanisme d'appui et de supervision des ONG, points focaux, ou autres personnes désignées pour collecter les données, afin de garantir leur fiabilité.



Mettre en place les conditions pour que les données collectées et traitées permettent vraiment de produire des analyses pertinentes pour le pilotage. Pour ce faire, il est nécessaire de préciser qui dans la chaîne a la responsabilité de produire les analyses qui seront proposés aux instances de décision nationales (ou locales le cas échéant). En effet, produire des constats reste assez facile ; produire des analyses pertinentes et utiles à la décision est plus complexe. Cette tâche demande des connaissances, compétences et une expérience dont tous les acteurs du programme ne disposent pas nécessairement. C'est pourquoi ce point est sensible et demandera d'organiser les appuis nécessaires aux étapes clés du processus d'analyse. Le coordonnateur ADOE (ou pays le cas échéant) et le chargé de Suivi Evaluation au niveau régional auront donc la responsabilité d'animer l'ensemble du processus de production des analyses à l'échelle pays. Si dans un pays, une démarche du même type est prévue à l'échelle locale, le coordonnateur ADOE devra identifier la personne la plus à même d'accompagner le processus d'analyse et l'accompagner le cas échéant.

Architecture globale du système de Suivi Evaluation du PADOE 2



Le **coordonnateur pays PADOE** a un rôle pivot dans le système ; Ses principales responsabilités sont précisées ci-dessous. Il faut toutefois noter que tous les coordonnateurs pays n'ont pas la même expérience du suivi évaluation de programme complexe ; Aide et Action Afrique de l'Ouest devra veiller à renforcer leurs compétences dans ce domaine si besoin (formation, appui – conseil du chargé de SE régional....).

Rôles	Responsabilités
Supervision / appui	<ul style="list-style-type: none"> - Supervise l'ensemble du processus et veille à ce que l'ensemble des moyens seront disponibles pour le mettre en œuvre en temps voulu. - Veille à la fonctionnalité de la chaîne de collecte et appui les personnes qui en ont la charge si besoin - Garanti le respect du protocole et des exigences attendues - Garanti la fiabilité des données collectées - Fait valider le dispositif par le CCS - Veille au respect des délais et au respect des engagements pris par Aide et Action en direction de ses partenaires - Mets les outils à disposition des acteurs de la chaîne - Forme si besoin les acteurs de la chaîne sur la méthode, les outils, la chaîne de responsabilité - Organise et prépare les ateliers de travail et de restitution
Collecte	<ul style="list-style-type: none"> - Maitrise l'utilisation des outils de collecte et de dépouillement et conseille sur leur utilisation - Participe sur le terrain à la collecte des données, pour garantir que celle-ci se fait correctement et pour former par l'action et in itéré les acteurs qui en ont la responsabilité - Vérifie et garanti la fiabilité des données collectées
Traitement, Analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Traite l'ensemble des données collectées. Pour ce faire, il peut s'appuyer sur des compétences internes spécifiques en cas de besoin - Organise, programme et anime les temps de travaux nécessaires pour produire les analyses - Garanti le résultat du processus - Anime le Cadre de Concertation et de Suivi national ainsi que l'approfondissement de l'analyse lors des réunions nationales
Stockage et diffusion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Garant du stockage des informations collectées - Assure la communication en direction des acteurs partenaires de Aide et Action (institutionnel, communautaires...)

8. Conditions de réussite

Pour opérationnaliser le dispositif dans les pays, **des ressources essentielles sont à prévoir** pour aboutir à des productions utiles et pertinentes pour **aider à la décision et de pilotage**. Ces ressources **financières, matérielles et humaines** doivent permettre :

- D'assurer le suivi et l'appui sur le terrain aux niveaux national et local ;
- De mettre à disposition des acteurs locaux (ONG, points focaux, personnes ressources mobilisées) les moyens de collecter, traiter et conserver les données ;
- Mettre à disposition des équipements qui permettent de conserver et préserver les données collectées ;
- Permettre aux cadres de concertation locaux et nationaux de se réunir (CCE, CCS) ;
- Renforcer les compétences des coordonnateurs en Suivi Evaluation. Des actions de formation – action en interne et un appui de proximité par le chargé régional de Suivi Evaluation devront être envisagés le cas échéant.

9. Annexes

ANNEXE 1 : grille d'entretien pour la collecte des données

ANNEXE 2 : grille de dépouillement des entretiens

ANNEXE 3 : Tableur Excel traitement des données

ANNEXE 1 :

Grilles d'entretien pour la collecte des données

Fiche n°1 : Améliorer la gouvernance locale de l'éducation de qualité

Fiche Collectivité Locale

Hypothèses à vérifier

1. Les collectivités locales (CL) assurent la maîtrise d'ouvrage de l'éducation
2. Les dynamiques locales de concertation et de partenariat permettent de répondre aux priorités / demandes / besoins locaux en matière d'éducation
3. Les conditions d'intégration des modèles alternatifs d'éducation sont améliorées

Date :

Pays :

Nom de la Collectivité Locale : Localité

Personne (s) rencontrées (statut) :

Administrateur de la fiche
 (fonction)

Hypothèse 1.1 - Maîtrise d'ouvrage de l'éducation : Les collectivités locales (CL) assurent la maîtrise d'ouvrage de l'éducation

1. La collectivité locale dispose-t-elle d'une ou de ressource(s) humaine(s) spécifiquement chargées des questions d'éducation ?

- a. Oui b. Non
 Si oui, cette (ou ces) personne(s) est-elle (sont-elles) :
 - Un employé de la collectivité locale
 - Un fonctionnaire détaché de l'Etat
 - Un prestataire
- b. Si non
 - Qui dans l'équipe technique municipale est chargé des questions éducatives ?

 - quelle est sa fonction ?

2. Montant global des ressources financières affectées à l'éducation par la Commune en 2011

- a. Pourcentage de ces ressources sur le budget global de la Collectivité locale
- b. Montant (ou %) par origine des ressources affectées à l'éducation

Montant ou % de ressources affectées à l'éducation	Origine des fonds	Destination (Fournitures, Matériel didactique, Matériaux de construction,)
	Etat	
	Ressources propres (fiscalité locale)	

	Ressources additionnelles (autres ressources externes mobilisées par la Collectivité)	
--	---	--

c. Autres contributions de la Collectivité au développement de l'éducation au cours de l'année :

.....

3. Mécanismes d'information mis en œuvre sur l'action de la Collectivité Locale en faveur de l'éducation

- a.
- b.
- c.

4. Existence d'outils de pilotage de l'éducation par la Collectivité Locale

- L'éducation est intégrée dans le plan communal..... Oui
Non
- Un diagnostic communal existe..... Oui
Non
- Existence d'un Plan de Développement Communal de l'Education..... Oui
Non

Si oui quels en sont les axes principaux :

.....

5. Existence de délibérations du Conseil local sur l'éducation.....Oui Non

Si Oui, sur quels thèmes / questions ?

- a. investissements.....
.....
- b. dotation
mobiliers.....

- c. appui au fonctionnement normal.....
- d. appui aux alternatives éducatives.....

Hypothèse 1.2. - Dynamiques locales de partenariat : Les dynamiques locales de concertation et de partenariat permettent de répondre aux priorités / demandes / besoins locaux en matière d'éducation

6. Existence de structure(s) locale(s) de concertation / partenariat autour de l'éducation

Oui Non

Si oui,

- Existe-t-il un document officiel portant création du cadre ? Oui Non

7. Fonctionnalité des structures de concertation

- Nombre de réunions réglementaires prévues / an :
- Nombre de réunions tenues au cours de l'année :
- Types d'acteurs représentés

Type d'acteurs	Nombre de représentants	Fréquence participation aux concertations		
		dynamique	assez régulière	irrégulière
Elus				
Acteurs étatiques				
APE				
Associations Locales				
Partenaire Technique et Financier				

- Quels thèmes ont déjà été discutés par la (les) structure(s) de concertation
 - ✓ L'amélioration de la scolarisation des filles
 - ✓ L'éducation des enfants en situation difficile (enfants des rues, mendiants...)
 - ✓ Le développement de modèles alternatifs pour les enfants hors du système formel (9 /14 ans)
 - ✓ Le suivi des apprentissages des enfants par les parents

✓ Autres (lister).....

- Actions engagées suite à l'initiative de la structure locale de concertation :

- a.

- b.

- c.

- d.

Hypothèse 3.1 – Intégration des modèles alternatifs : Les conditions d'intégration des modèles alternatifs sont améliorées.

8. Nombre et types d'initiatives alternatives éducatives soutenues financièrement et/ou matériellement par la Collectivité locale sur la période 2011-2012 :

Type de structure (école) soutenue	Nombre	Nature du soutien apporté		Origine (ressources propres, Etat ou autres)
		Montant financier	Appui matériel (nature)	

9. Nombre d'enfants et de jeunes scolarisés dans les structures alternatives soutenues

a. Globalement :

b. Par type de modèle :

.....

.....

10. Nombre total d'enfants recensés dans les structures alternatives d'éducation de la collectivité locale :

CONCLUSION (commentaire libre)

- *Quelles évolutions (positives ou négatives) avez-vous notées au cours des deux dernières années en termes d'implication de la collectivité locale dans la gestion locale de l'éducation ?*

Fiche n°2.a : Améliorer les capacités de gestion et de pilotage du système éducatif au niveau local
Fiche Ecole / structure de gestion de l'école

Hypothèses à vérifier

1. Les écoles et circonscriptions scolaires assurent une gestion participative des enseignements et apprentissages
2. Les outils de planification et de gestion scolaire (projets d'école, plan d'action, structure participative d'élèves...) sont orientés vers l'amélioration de la qualité
3. Les dispositifs d'évaluation des apprentissages contribuent au pilotage participatif des écoles et circonscriptions

Date :

Pays :

Nom de la Collectivité Locale :

Nom de l'école : Nombre d'élèves : Nombre enseignants :

Personne (s) rencontrées (statut) :

Administrateur de la fiche (fonction)

Hypothèse 2.1. – Gestion participative des enseignements : Les écoles et circonscriptions scolaires assurent une gestion participative des enseignements et apprentissages

1. L'école dispose-t-elle d'un comité de gestion scolaire ou équivalent ? Oui Non
2. Composition du comité de gestion :

Type d'acteurs	Nombre de représentants	Fréquence participation aux réunions		
		régulière	irrégulière	très irrégulière

3. Nombre de réunions tenues en 2012 / Nombre de réunions prévues par les textes / an :
/.....
4. Le comité de gestion dispose-t-il d'un plan d'action en cours de réalisation ? Oui Non
5. Activités principales menées par le Comité de Gestion de l'école au cours des deux dernières années :
 - a.
 - b.
 - c.
 - d.

e.

6. L'école met-elle en œuvre des activités de suivi de la fréquentation scolaire ou des cours de soutien aux élèves ?

Oui Non

Si oui, en quoi le Comité de gestion ou l'APE participent-t-ils à ces activités ?

.....

7. Les activités de l'école sont-elles structurées dans un projet formalisé ou un plan d'action ?

Oui Non

Si oui :

- Quel est l'objectif principal du projet ou du plan d'action ?

.....

- Quelles en sont les principales activités ?

Prévues	Réalisées à la date de l'interview

8. Le Comité de gestion / APE a-t-il participé au Projet d'Ecole / Plan d'action?

Etape	Activités menées par le Comité de gestion	Observations
Diagnostic		
Elaboration du Projet d'école / Plan d'action		

Financement		
Mise en œuvre		
Suivi Evaluation		

CONCLUSION (commentaire libre)

- **Quelles évolutions (positives ou négatives avez-vous notées au cours des deux dernières années en termes d'implication des parents dans la gestion locale de l'éducation ?**

Fiche n°2.b: Améliorer les capacités de gestion et de pilotage du système éducatif au niveau local
Fiche Ecole / Directeur d'Ecole

Hypothèses à vérifier

1. Les écoles et circonscriptions scolaires assurent une gestion participative des enseignements et apprentissages
2. Les outils de planification et de gestion scolaire (projets d'école, plan d'action, structure participative d'élèves...) sont orientés vers l'amélioration de la qualité
3. Les dispositifs d'évaluation des apprentissages contribuent au pilotage participatif des écoles et circonscriptions

Date :

Pays :

Nom de la Collectivité Locale :

Nom de l'école : Nombre d'élèves : Nombre enseignants :

Personne (s) rencontrées (statut) :

Administrateur de la fiche (fonction)

Hypothèse 2.1. – Gestion participative des enseignements : Les écoles et circonscriptions scolaires assurent une gestion participative des enseignements et apprentissages

1. L'école dispose-t-elle d'un comité de gestion scolaire ? Oui Non

2. Composition du comité de gestion (type d'acteurs et nombre) :

.....
.....
.....
.....

3. Activités principales menées par le Comité de Gestion de l'école au cours des deux dernières années :

- a.
.....
- b.
.....
- c.
.....
- d.
.....

4. L'école met-elle en œuvre des activités de :

- | | | |
|--|-----|-----|
| - suivi de la fréquentation scolaire ? | Oui | Non |
| - cours de soutien aux élèves ? | Oui | Non |

- autres (citer)

.....

Si oui, comment s'organisent ces activités et en quoi les parents y participent-t-ils?

.....

Hypothèse 2.2. – Planification et gestion locale du système éducatif : Les outils de planification et de gestion scolaire sont orientés vers l'amélioration de la qualité

5. Les activités de l'école sont-elles structurées dans un projet formalisé ou un plan d'action ?

Oui (précisez la nature *Projet d'école ou plan d'action*) Non

Si oui :

- Quel est l'objectif principal du projet ou du plan d'action ?

.....

- Quelles en sont les principales activités ?

✓ En matière d'amélioration de l'accès à l'éducation :

Prévu	Réalisé à la date de l'interview
Amélioration de l'accès des filles à l'éducation	
Amélioration de la fréquentation scolaire (réduction absentéisme et abandons)	

✓ En termes d'amélioration de la qualité de l'éducation (enseignements et apprentissages):

Prévu	Réalisé à la date de l'interview
Amélioration des performances en français et mathématiques	

Augmentation des taux d'achèvement	

✓ En termes d'amélioration de la gestion du système

Prévu	Réalisé à la date de l'interview
Mise en place des Comités de gestion	

- Actions du projet d'école / plan d'action déjà financées

Activité	Coût	Source de financement

6. Quelle(s) structure(s) ont été mises en place pour permettre aux élèves de participer à la vie de l'école ?

.....

.....

7. Quelles activités ont-elles mené pour l'animation de la vie scolaire en 2011-2012 ?

.....

Hypothèse 2.3. – Evaluation des apprentissages et pilotage participatif des écoles : Les dispositifs d'évaluation des apprentissages contribuent au pilotage participatif des écoles et circonscriptions.

8. Comment sont organisées les évaluations des apprentissages des élèves ?

- a. Compositions organisées par chaque maître pour sa classe
- b. Evaluations standardisées à l'échelle de l'école
- c. Evaluations standardisées à l'échelle de la circonscription

9. Les parents participent-ils à l'exploitation et à l'analyse des résultats des élèves ? Oui Non

Si oui comment ?.....

10. Les enfants participent-ils à l'analyse des résultats ? Oui Non

Si oui, comment ?

11. Actions de remédiation organisées par l'école sur la base de l'analyse des résultats des élèves :

Domaines	Actions menées	Nbre acteurs touchés
Sessions de formation des enseignants (y compris dans les cadres d'animation pédagogique)		
Information / Sensibilisation des parents		
Cours de renforcement pour les élèves		
Amélioration des conditions matérielles		

Autres.....		
-------------	--	--

12. Changements globalement constatés dans les résultats des élèves

.....
.....
.....
.....
.....
.....

CONCLUSION (commentaire libre)

- **Quelles évolutions (positives ou négatives avez-vous notées au cours des deux dernières années dans la gestion locale participative de l'éducation ?**

Fiche n°2.c : Améliorer les capacités de gestion et de pilotage du système éducatif au niveau local
Fiche Circonscription scolaire (Inspection)

Hypothèses à vérifier

1. Les écoles et circonscriptions scolaires assurent une gestion participative des enseignements et apprentissages
2. Les outils de planification et de gestion scolaire (projets d'école, plan d'action, structure participative d'élèves...) sont orientés vers l'amélioration de la qualité
3. Les dispositifs d'évaluation des apprentissages contribuent au pilotage participatif des écoles et circonscriptions

Date :

Pays :

Collectivité Locale de :

Circonscription Scolaire de : Nbre total d'écoles primaires :..... Nbre enseignants :.....

Personne (s) rencontrées (statut) :
.....

Administrateur de la fiche (fonction)

Hypothèse 2.1. – Gestion participative des enseignements : Les écoles et circonscriptions scolaires assurent une gestion participative des enseignements et apprentissages

1. Nombre d'écoles de la circonscription scolaire touchées par le Programme ADOE :
.....

2. Nombre d'écoles ayant un comité de gestion fonctionnel (représentation effective des différents acteurs dans le comité, tenue de réunions régulières...)

3. Existence d'espaces de concertation sur l'éducation à l'échelle de la circonscription

a. Cadre de concertation de l'éducation (nombre) :.....Oui Non

Si oui à quels niveaux (échelle administrative) :
.....

Type de document officiel portant création du cadre de concertation :.....

b. Observatoire de l'éducation :.....Oui Non

Si oui à quels niveaux (échelle administrative) :
.....

Type de document officiel portant création de l'observatoire :.....

Hypothèse 2.2. – Planification et gestion locale du système éducatif : Les outils de planification et de gestion scolaire sont orientés vers l'amélioration de la qualité

4. La circonscription dispose-t-elle d'un projet de circonscription ou d'un plan pluriannuel de développement de l'éducation ? Oui Non

Si oui :

- Précisez en la nature (projet ou plan pluriannuel)
.....
- Quel est l'objectif principal du projet de circonscription ou du plan de développement de l'éducation ?
.....
.....
.....
- Quelles en sont les principales activités ?

✓ En matière d'amélioration de l'accès à l'éducation :

Prévu	Réalisé à la date de l'interview
Amélioration de l'accès des filles à l'éducation	
Amélioration de la fréquentation scolaire (réduction absentéisme et abandons)	

✓ En termes d'amélioration de la qualité de l'éducation (enseignements et apprentissages):

Prévu	Réalisé à la date de l'interview
Amélioration des performances en français et mathématiques	
Augmentation des taux d'achèvement	

✓ En matière d'amélioration de la gestion locale du système :

Prévu	Réalisé à la date de l'interview
Mise en place des Comités de gestion	

5. Nombre d'écoles mettant en œuvre un projet d'école ou un plan d'action formalisé :
6. Types de structures mises en place dans le cadre du programme pour permettre la participation des élèves à la vie de l'école (gouvernement scolaire, parlement des enfants... comités de santé scolaire..) :
 - a..... b.....
 - c..... d.....
7. Nombre d'école ayant mis en place ce type de structures :
8. Nombre d'écoles qui développent des activités pédagogiques de « vie scolaire ».....
9. Principaux types d'activités de vie scolaire développées par les écoles dans la période 2011-2012

.....

.....

.....

.....

.....

Hypothèse 2.3. – Evaluation des apprentissages et pilotage participatif des écoles : Les dispositifs d'évaluation des apprentissages contribuent au pilotage participatif des écoles et circonscriptions.

10. Comment sont organisées les évaluations des apprentissages des élèves ?
 - a. Compositions organisées par chaque maître pour sa classe
 - b. Evaluations standardisées à l'échelle de l'école (nombre / an)
 - c. Evaluations standardisées à l'échelle de la circonscription (nombre / an)
 - d. Autre type d'organisation :
11. Comment est organisée l'exploitation des résultats des évaluations ?

.....

.....

.....

.....
12. Actions de remédiation organisées par la circonscription sur la base de l'analyse des résultats des élèves aux évaluations :

Actions	Contenus	Nombre d'acteurs touchés
---------	----------	--------------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Remédiation pédagogique <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation enseignants ○ Encadrement d'enseignants ○ Cours de renforcement élèves ○ Autres 		
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions matérielles d'apprentissage 		
<ul style="list-style-type: none"> • Information / sensibilisation des parents 		
<ul style="list-style-type: none"> • Autres actions : 		

Hypothèse 3.1 – Intégration des modèles alternatifs : Les conditions d'intégration des modèles alternatifs sont améliorées.

NB : considérer les modèles alternatifs appuyés par le programme

13. Nombre / types d'initiatives alternatives éducatives bénéficiant d'un suivi / appui par les services de la circonscription scolaire

14. Nature du suivi / appui assuré par la circonscription :

.....

15. Nombre d'enfants et de jeunes scolarisés dans les structures alternatives suivies par la circonscription

a. Globalement :

b. Par type de modèle :

.....

16. Nombre total d'enfants recensés dans les structures alternatives d'éducation de la circonscription :

.....

Hypothèse 3.1 – Intégration des modèles alternatifs : Les conditions d'intégration des innovations pédagogiques sont améliorées.

NB : considérer les innovations pédagogiques soutenues par le programme

17. % (ou nombre) d'enseignants / écoles mettant en œuvre les méthodes et contenus pédagogiques expérimentés : ...

18. % (ou nombre) de projets d'école mettant en œuvre des pratiques et contenus pédagogiques innovants :

19. Nombre de modules d'enseignement / apprentissage produits (grâce au soutien du programme) et intégrés aux curricula :

CONCLUSION (commentaire libre)

- ***Quelles évolutions (positives ou négatives avez-vous notées au cours des deux dernières années dans la gestion locale participative de l'éducation ?***

ANNEXE 2 :

Grilles de dépouillement des entretiens

GRILLE CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE

Date :

Pays :

Collectivité Territoriale de :

Circonscription Scolaire de : Nombre d'écoles : Nombre
enseignants :

Personne (s) rencontrées (statut) :
.....

Administrateur de la fiche
(fonction)

20. Nombre d'écoles de la circonscription scolaire touchées par le Programme ADOE 2 :

.....

Observations :

21. Existence d'espaces de concertation sur l'éducation à l'échelle de la circonscription

a. Cadre de concertation de l'éducation : Oui Non

Autres infos sur les cadres :

b. Observatoire de l'éducation : Oui Non

Autres infos sur les observatoires

22. La circonscription dispose-t-elle d'un projet de circonscription ou d'un plan pluriannuel de
développement de l'éducation ? Oui Non

Si oui :

- Nature du projet

- Objectif principal et principales activités prévues

✓ En matière d'amélioration de l'accès à l'éducation :

Prévu	Réalisé à la date de l'interview
Amélioration de l'accès des filles à l'éducation	
Amélioration de la fréquentation scolaire (réduction absentéisme et abandons)	

✓ En termes d'amélioration de la qualité de l'éducation (enseignements et apprentissages):

Prévu	Réalisé à la date de l'interview
Amélioration des performances en français et mathématiques	
Augmentation des taux d'achèvement	

✓ En matière d'amélioration de la gestion locale du système :

Prévu	Réalisé à la date de l'interview
Mise en place des Comités de gestion	

--	--

23. Comment sont organisées les évaluations des apprentissages des élèves ?

24. Comment est organisée l'exploitation des résultats des évaluations ?

25. Actions de remédiation organisées par la circonscription sur la base de l'analyse des résultats des élèves :

Actions	Contenus	Nombre d'acteurs touchés
<ul style="list-style-type: none"> • Remédiation pédagogique <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation enseignants ○ Encadrement d'enseignants ○ Cours de renforcement élèves ○ Autres 		
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions matérielles d'apprentissage 		
<ul style="list-style-type: none"> • Information / sensibilisation des parents 		
<ul style="list-style-type: none"> • Autres actions : 		

26. Hypothèse 3.1 – Intégration des modèles alternatifs : Les conditions d'intégration des innovations pédagogiques sont améliorées.

- % (ou nombre) d'enseignants / écoles mettant en œuvre les méthodes et contenus pédagogiques expérimentés :...

- % (ou nombre) de projets d'école mettant en œuvre des pratiques et contenus pédagogiques innovants :
.....

- Nombre de modules d'enseignement / apprentissage produits (grâce au soutien du programme) et intégrés aux curricula :

Principaux éléments à retenir :

GRILLE ECOLE

Date :

Pays :

Nom de la Collectivité Territoriale :

Nom de l'école : Nombre d'élèves : Nombre enseignants :
.....

Personne (s) rencontrées (statut) :

Administrateur de la fiche

9. L'école dispose-t-elle d'un comité de gestion scolaire ou équivalent ? Oui Non

10. Composition du comité de gestion :

Type d'acteurs	Nombre de représentants	Fréquence participation aux réunions		
		régulière	irrégulière	très irrégulière

11. Nombre de réunions tenues en 2012 / Nombre de réunions prévues par les textes / an :
...../.....

12. Le comité de gestion dispose-t-il d'un plan d'action en cours de réalisation ? Oui Non

13. Activités principales menées par le Comité de Gestion de l'école au cours des deux dernières années :

14. L'école met-elle en œuvre des activités de suivi de la fréquentation scolaire ou des cours de soutien aux élèves ?
Oui Non

Si oui, Comment le Comité de gestion ou l'APE participent-t-ils à ces activités ?

15. Les activités de l'école sont-elles structurées dans un projet formalisé ou un plan d'action ?

Oui Non

Si oui :

- Quel est l'objectif principal du projet ou du plan d'action ?

.....

- Quelles sont les principales activités ?

16. Le Comité de gestion / APE a-t-il participé au Projet d'Ecole / Plan d'action?

Etape	Activités menées par le Comité de gestion	Observations
Diagnostic		
Elaboration du Projet d'école / Plan d'action		
Financement		
Mise en œuvre		
Suivi Evaluation		

17. L'école met-elle en œuvre des activités de :

- suivi de la fréquentation scolaire ?

Oui

Non

- cours de soutien aux élèves ? Oui Non
- autres (citer)
 -
 -
 -

Si oui, comment s'organisent ces activités et en quoi les parents y participent-t-ils?

18. Quelle(s) structure(s) ont été mises en place pour permettre aux élèves de participer à la vie de l'école ?

.....

19. Quelles activités ont-elles mené pour l'animation de la vie scolaire en 2011-2012 ?

.....

20. Comment sont organisées les évaluations des apprentissages des élèves ?

- d. Compositions organisées par chaque maître pour sa classe
- e. Evaluations standardisées à l'échelle de l'école
- f. Evaluations standardisées à l'échelle de la circonscription

21. Les parents participent-ils à l'exploitation et à l'analyse des résultats des élèves ? Oui Non

Si oui comment ?.....

.....

22. Les enfants participent-ils à l'analyse des résultats ? Oui Non

Si oui, comment ?

.....

23. Actions de remédiation organisées par l'école sur la base de l'analyse des résultats des élèves :

Actions	Thèmes dispensés	Nbre acteurs touchés
Sessions de formation des enseignants (y compris dans les cadres d'animation pédagogique)		
Information / Sensibilisation des parents		

Cours de renforcement pour les élèves		
Amélioration des conditions matérielles		
Autres.....		

24. Changements constatés dans les résultats des élèves

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Principaux éléments à retenir :

GRILLE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Date :

Pays :

Nom de la Collectivité Territoriale :

Personne (s) rencontrées (statut) :

Administrateur de la fiche
(fonction)

11. La collectivité locale dispose-t-elle d'une ou de ressource(s) humaine(s) spécifiquement chargées des questions d'éducation ?

- a. Oui b. Non
 Si oui, cette (ou ces) personne(s) est-elle (sont-elles) :
 - Un employé de la collectivité locale
 - Un fonctionnaire détaché de l'Etat
 - Un prestataire

- b. Si non
 - Qui dans l'équipe technique municipale est chargé des questions éducatives ?
fonction ?.....

- c. Autres infos

12. Montant global des ressources financières affectées à l'éducation par la Commune en 2011

.....

- a. Pourcentage de ces ressources sur le budget global de la Collectivité locale
- b. Montant (ou %) par origine des ressources affectées à l'éducation

Montant ou % de ressources affectées à l'éducation	Origine des fonds	Destination (Fournitures, Matériel didactique, Matériaux de construction,
	Etat	
	Ressources propres (fiscalité locale)	
	Ressources additionnelles (autres ressources externes mobilisées par la Collectivité)	

- c. Autres contributions de la Collectivité au développement de l'éducation au cours de l'année :

13. Mécanismes d'information mis en œuvre sur l'action de la Collectivité Locale en faveur de l'éducation

14. Existence d'outils de pilotage de l'éducation par la Collectivité Locale

- L'éducation est intégrée dans le plan communal..... Oui
Non
- Un diagnostic communal existe..... Oui
Non
- Existence d'un Plan de Développement Communal de l'Education..... Oui
Non

Axes principaux :

15. Existence de délibérations du Conseil local sur l'éducation..... Oui Non

Si Oui, sur quels thèmes / questions ?

- a. investissements.....
-
- b. dotation mobiliers.....
- c. appui au fonctionnement normal.....
- d. appui aux alternatives éducatives

Précisions

16. Existence de structure(s) locale(s) de concertation / partenariat autour de l'éducation

Oui Non

Si oui,

- Existe-t-il un document officiel portant création du cadre ? Oui Non

Autres informations

17. Fonctionnalité des structures de concertation

- Nombre de réunions réglementaires prévues / an :
- Nombre de réunions tenues au cours de l'année :
- Types d'acteurs représentés

Type d'acteurs	Nombre de représentants	Fréquence participation aux concertations		
		régulière	irrégulière	très irrégulière
Elus				
Acteurs étatiques				
APE				
Associations Locales				
Partenaire Technique et Financier				

- Quels thèmes ont déjà été discutés par la (les) structure(s) de concertation
 - L'amélioration de la scolarisation des filles
 - L'éducation des enfants en situation difficile (enfants des rues, mendiants...)
 - Le développement de modèles alternatifs pour les enfants hors du système formel (9 /14 ans)
 - Le suivi des apprentissages des enfants par les parents
 - Autres (lister)

- Actions engagées suite à l'initiative de la structure locale de concertation (détails)

18. Nombre et types d'initiatives alternatives éducatives soutenues financièrement par la Collectivité locale sur la période 2011-2012 :

19. nombre (ou ratio par rapport au total) d'enfants et de jeunes scolarisés dans les structures alternatives soutenues (globalement et par type de modèle)

ANNEXE 3 :

Tableur Excel traitement des données

- [Tableau traitement Ecoles](#)
- [Tableau traitement Communes](#)